

CADRE DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS



Mise à jour Septembre 2022

Lieux d'accueil & Coordonnées des référentes

 rpe@reolaisensudgironde.fr

AUROS

Maison de la Petite Enfance
3 route de Castets
33124 Auros

Permanence le lundi de 15h30 à 17h30
ou sur rendez-vous

Céline POUJON BENEY
06 89 37 85 64

LA RÉOLE

Maison de la Petite Enfance
8 chemin de Peyrefitte
33190 La Réole

Permanence le mardi de 15h30 à 17h30
ou sur rendez-vous.

Nathalie FOURNIER
06 26 25 94 48

ST PIERRE D'AURILLAC

Multi Accueil « Les Mille Pattes »
3 A rue des coopératives
33490 St Pierre d'Aurillac

Sur rendez-vous
Céline POUJON BENEY
06 89 37 85 64

MONSEGUR

Pôle enfance
2, Avenue Jean Paul Glanet
33580 Monségur

Sur rendez-vous
Nathalie FOURNIER
06 26 25 94 48

La petite enfance est une étape essentielle durant laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son bien-être et sa capacité à instaurer des liens sociaux. Ce document vise à définir les engagements réciproques des assistants maternels et des animatrices durant les temps d'accueil de l'enfant, au Relais petite Enfance.

Il permet :

- De garantir un accueil de qualité à l'enfant c'est-à-dire lui offrir un espace de jeux et d'éveil adapté à ses besoins et son développement, dans un cadre sécurisant.
- De proposer un accompagnement professionnel aux assistants maternels qui souhaitent s'impliquer activement dans les activités du RPE
- Aux parents de prendre connaissance des conditions d'accueil de leur enfant et des règles de fonctionnement des temps collectifs au sein des sites du RPE

1-Les services proposés par le RPE

Le RPE est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation, d'échanges et de rencontres, destiné aux professionnels de l'accueil individuel, aux futurs parents, parents et à leurs enfants. Il travaille en collaboration, partenariat et réseau avec la MDSI, CAF, MSA, administrations, autres relais, médiathèques, structures d'accueil, intervenants extérieurs...

Il informe, accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil qu'il soit individuel ou collectif, et leur apporte une aide technique dans leur fonction d'employeur.

Il soutient les assistants maternels dans leur pratique quotidienne et encourage la professionnalisation. Il organise des séances d'analyse de pratiques, informe les professionnels sur leur statut, leur propose une veille juridique et facilite l'accès aux droits.

Le Relais informe également toute personne intéressée par la profession d'assistant maternel, de garde à domicile et l'oriente dans ses démarches.

Il met à jour les disponibilités d'offre d'accueil sur le territoire et les diffuse aux parents demandeurs.

Il propose des temps d'animation éducatifs et festifs pour favoriser les liens sociaux entre parents, enfants, assistants maternels. Dans le cadre de ses missions, le RPE organise des ateliers d'éveil en direction des enfants pour leur permettre, dans un cadre sécurisant, de découvrir, expérimenter, jouer dans un petit groupe.

2- Rôle et Posture des professionnels

2.1 Posture de l'Assistant Maternel au RPE

Les Assistants Maternels s'engagent à respecter le fonctionnement du RPE et la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Ce temps partagé au RPE est **un support de professionnalisation** qui doit permettre à chacun de **centrer son travail sur la qualité de l'accueil** de l'enfant avec l'attention, la bienveillance et la tolérance qui lui sont dues.

L'assistant maternel est le seul responsable de l'enfant, et doit veiller à son bien-être, respecter son âge, ses rythmes et ses besoins (sommeil, alimentation, autonomie, développement psychomoteur).

L'assistant maternel sera acteur lors des ateliers pour encourager et stimuler l'enfant tout en respectant son choix.
Proposer sans obliger l'enfant.

Il met des mots sur ce que l'enfant vit, l'accompagne dans ses découvertes.

Il reste aussi attentif au groupe d'enfants afin de faciliter ses relations avec les autres, dans un climat bienveillant et serein.

Il observe l'enfant dans les activités au sein du groupe afin de mieux le connaître et d'adapter ses pratiques professionnelles. Il reste à l'écoute de ses collègues afin d'être partie prenante dans les relations professionnelles, dans le respect de chacun.

L'assistant maternel s'engage à respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille. Il fait preuve de discrétion, de neutralité et de confidentialité.

2.2 Rôle de l'animatrice lors des ateliers d'éveil

Elle offre un cadre de référence professionnelle favorisant une dynamique positive pour le groupe d'assistants maternels, les enfants et en est garante : accueil des participants, aménagement de l'espace, respect des horaires, et contenu des activités proposées.

Elle veille au bon fonctionnement des activités et à la sécurité de chacun.

A l'écoute, elle est attentive au bien-être individuel et collectif du public accueilli.

L'animatrice du RPE respecte le devoir de discrétion professionnelle et de neutralité.

3- Modalités d'accueil :

Les enfants sont accueillis à partir de 3 mois et jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil, un nombre maximum de personnes par lieu d'animation est à respecter :

- 15 personnes au RPE de Monségur
- 15 personnes à l'ALSH de Savignac
- 15 personnes au RPE de La Réole
- 15 personnes à la salle municipale de Noailac dédiée au RPE
- 15 personnes à la salle enfance jeunesse de Gironde Sur Dropt

La durée de l'animation est définie selon les horaires suivants : 9h30 – 11h00, comprenant le temps d'accueil, l'activité et le rangement.

L'utilisation du téléphone portable est interdite durant l'animation.

3.1- Autorisations et accord parental

Les animations proposées par le Relais sont **gratuites**, mais leur fréquentation est soumise à la **volonté de l'assistant maternel et à l'accord des parents**. L'autorisation parentale signée pour chaque enfant **doit** être remise **avant** la PREMIÈRE SÉANCE.

Seule l'animatrice du Relais est autorisée à prendre des photos pendant les temps d'accueils collectifs.

Une autorisation concernant le droit à l'image est aussi à retourner au Relais. Pour autant, le relais lors d'événements festifs (sorties, spectacles...) ne saurait être tenu responsable des photos et films pris sans le consentement des parents, par les familles et les assistantes maternelles présentes et de leur utilisation.

3.2 Responsabilités

Les enfants fréquentant le Relais restent sous la surveillance et la responsabilité de leur assistant maternel respectif. Celui-ci s'engage à respecter les conditions de son agrément et les directives PMI : autorisation des parents et assurance dans le cadre de son contrat (responsabilité civile et assurance automobile spécifique).

Toute personne fréquentant le Relais prendra soin du matériel mis à sa disposition et participera au rangement à la fin de l'animation (dans la mesure du possible).

En cas de perte, vol, échange de poussettes, vêtements, jouets, bijoux, le Relais se dégage de toute responsabilité.

3.3 Modalités d'inscription :

Des temps d'accueil dédiés aux inscriptions sont proposés à la rentrée de septembre 2022 :

- RPE de Monségur, le lundi 26 septembre 2022 de 9h à 12h
- RPE de La Réole, le mardi 27 septembre 2022 de 9h à 12h
- RPE de Auros, le jeudi 28 septembre 2022 de 9h à 12h

Les deux animatrices du Relais accueillent parents et/ou professionnel :

- Temps de rencontre et de partage sur la vie du Relais : missions, informations sur les ateliers...
Validation des inscriptions : saisie informatique des autorisations sur présentation des documents.

En cas d'impossibilité de déplacement, les autorisations peuvent être remises aux animatrices par voie postale, ou par mail entre le 1er et le 23 septembre 2022 :

- par courrier : 8 chemin de Peyrefitte 33190 LA REOLE
- par mail : rpe@reolaisensudgironde.fr

3.4 Organisation des ateliers

Durant la période de la crise sanitaire, des groupes fixes d'assistantes maternelles et enfants sont constitués dans le respect des règles sanitaires. Le cadre de fonctionnement sera organisé dans le respect de la réglementation en vigueur (protocole dédié accessible sur le site internet de la communauté de communes).

En cas d'empêchement, l'assistant maternel se devra de prévenir les animatrices par SMS.

Un mail ou un courrier du service sera envoyé en cas d'absence non prévenue. Au bout de 3 absences non signalées, l'assistant maternel sera exclu des animations pendant 1 mois.

Pour les Assistants Maternels provenant du territoire conventionné de la CDC Rurale entre Deux Mers, les ateliers se dérouleront uniquement sur le RPE de Monségur.

Seuls les enfants confiés aux assistants maternels dans le cadre de leur agrément peuvent venir. Aucun enfant scolarisé ne pourra participer aux animations. Les Assistants maternels qui viennent avec leur enfant non scolarisé devra fournir l'attestation de responsabilité civile au nom de celui-ci.

Lors des animations ou des réunions accueillant un intervenant extérieur, les professionnels de l'accueil participent aux échanges proposés dans le respect de tous.

En cas de maladie (à l'exception des maladies dites à éviction notifiées par le médecin), pour le confort de l'enfant si les symptômes sont sévères, la participation aux temps collectifs pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.

Rappel : Attention, en cas de signes évocateurs du virus, suivre le protocole sanitaire en vigueur

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

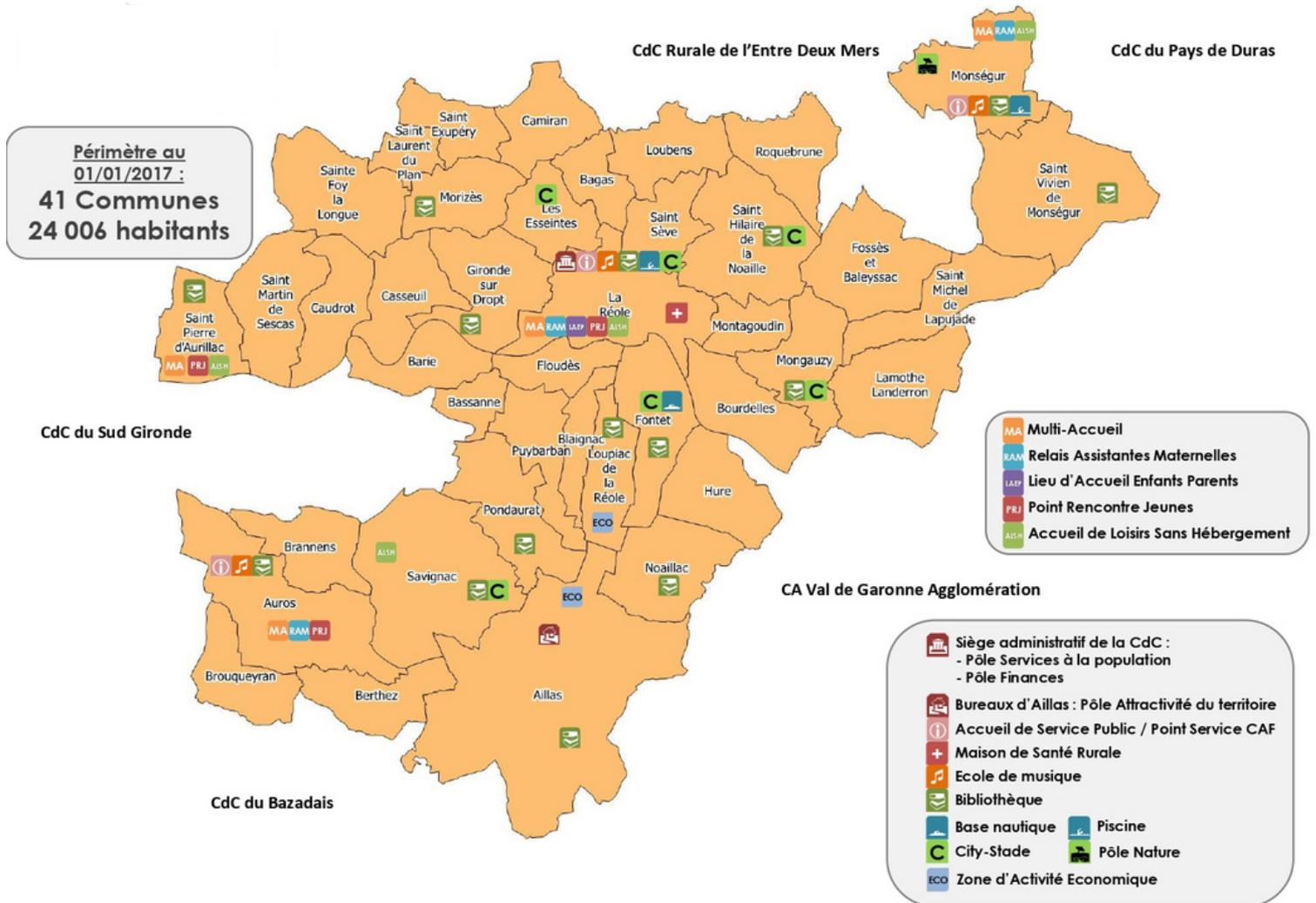
10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.
- 2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

- 6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.
- 7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.
- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



DROIT à l'image Prise et diffusion de photos ou vidéo Septembre 20... / Juillet 20....

Diffusion de photo ou vidéo : OUI NON

En cochant « OUI », nous autorisons les responsables du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, représentée par son Président, à diffuser les photos ou vidéos sur lesquelles figure notre enfant (NOM Prénom) :

.....

Cette autorisation est valable pour :

- l'édition de documents internes (journal de nature pédagogique) et externes (articles presse, journal de la Communauté de Communes) ;
- des expositions relatives aux ateliers créatifs des matinées d'animation ;
- le site Internet de la Communauté de communes.

Fait à

Le

Signature(s) :

Nous soussigné(e)s : Nom du Responsable Légal 1 :
et Nom du Responsable Légal 2 :

Adresse du foyer :
Code Postal :
Commune :

Numéro de tél. en cas d'urgence.....Mail

* Autorisons notre enfant :

Nom et Prénom)

Né(e) le :

à participer aux animations proposées par le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Du Réolais En Sud Gironde accompagné et sous la responsabilité de :

(Nom et Prénom)son assistant(e) maternel(le)
sur les différents sites fréquentés : Gironde Sur Dropt, Savignac, La Réole, Monségur, Noaillac.

- Autorise le service RPE à nous adresser toute information relative aux activités du RPE :
planning, manifestations diverses... oui non
- Atteste avoir pris connaissance du cadre de fonctionnement des ateliers.
- Atteste que notre enfant est à jour de ses vaccins selon le calendrier vaccinal en vigueur.

Fait à....., Le

Signatures des représentants légaux

En validant le formulaire, je consens à ce que la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde traite les données personnelles recueillies. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Relais Petite Enfance de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde pour renseigner les données statistiques de l'Offre d'Accueil Petite Enfance. Ces données sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde. Conformément au règlement UE 2016-679 du 27 avril 2016, je peux exercer mes droits aux données et les faire rectifier en contactant les animatrices, Mmes Fournier et Poujon-Beney, responsables du traitement.